

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE
DU 12 MARS 2019 A 19H00**

L'an deux mille dix-neuf et le douze mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel CONTOU-CARRÈRE, Daniel AMESTOY, Joëlle AGRAZ, Frédéric DUFAU, Jérôme PALAS, Didier BORDES, Catherine HAGET, Jean-Pascal ADAM, Michel LANNERETONNE

ÉTAIENT ABSENTS : Cathy ILLANDE, Maïder PUNTOUS

Secrétaire de séance : Frédéric DUFAU

Date de la convocation : 06/03/2019

Date d'affichage : 13/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Le procès-verbal de la séance du 13/02/2019 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/15

12032019/001 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion du budget principal a été établi par le receveur municipal, Monsieur Faget, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y retracent et les résultats de l'exercice.

Délibération 2/15

N°12032019/002 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Michel CONTOU-CARRERE, Maire de Géronce, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Daniel AMESTOY, premier adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2018 de la commune et arrêter ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	191 323.00 €
	Réalisé :	89 821.69 €
	Reste à réaliser :	35 084.00 €
Recettes	Prévus :	191 323.00 €
	Réalisé :	132 827.61 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	460 531.00 €
	Réalisé :	188 550.34 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	460 531.00 €
	Réalisé :	522 145.44 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	43 005.92 €
Fonctionnement :	333 595.10 €
Résultat global :	376 601.02 €

Délibération 3/15

N°12032019/003 : Affectation des résultats 2018 budget commune

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence. Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs Commune de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif Commune 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	89 017.13
- un excédent reporté de :	244 577.97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	333 595.10
- un excédent d'investissement de :	43 005.92
- un déficit des restes à réaliser de :	35 084.00
Soit un excédent de financement de :	7 921.92

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018:	EXCEDENT :	333 595.10
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)		0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		333 595.10
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	EXCEDENT	43 005.92

Délibération 4/15

N°12032019/004 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2018 ASSAINISSEMENT

Il expose à l'assemblée que le compte de gestion du budget annexe assainissement a été établi par le receveur municipal, Monsieur Faget, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 5/15

N°12032019/005 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Michel CONTOU-CARRERE, Maire de Géronce, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Daniel AMESTOY, premier adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	153 158.75 €
	Réalisé :	26 396.62 €
	Reste à réaliser :	80 639.00 €
Recettes	Prévus :	153 158.75 €
	Réalisé :	65 158.75 €
	Reste à réaliser :	50 000.00 €

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 12 MARS 2019 A 19H00		
---	--	--

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	82 479.35 €
	Réalisé :	34 483.74 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	82 479.35 €
	Réalisé :	85 664.08 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	38 762.13 €
Fonctionnement :	51 180.34 €
Résultat global :	89 942.47 €

Délibération 6/15

N°12032019/006 : Affectation des résultats 2018 budget annexe assainissement

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence. Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs Commune de l'exercice 2018, à l'unanimité,

Constatant que le compte administratif Assainissement 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 554.99
- un excédent reporté de :	45 625.35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	51 180.34
-un excédent d'investissement de :	38 762.13
- un déficit des restes à réaliser de :	30 639.00
Soit un excédent de financement de :	8 123.13

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018:EXCEDENT :	51 180.34
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	51 180.34
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001):EXCEDENT	38 762.13

Délibération 7/15

N°12032019/007 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2018 LOTISSEMENT DU CAMP ROMAIN

Il expose à l'assemblée que le compte de gestion du budget annexe lotissement du camp romain a été établi par le receveur municipal, Monsieur Faget, à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à

VOTER le compte de gestion 2018 du budget annexe lotissement du camp romain, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 8/15

N°12032019/008 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Michel CONTOU-CARRERE, Maire de Géronce, quitte la séance. Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Daniel AMESTOY, premier adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement du camp romain et

arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	57 878.52 €
	Réalisé :	50 638.52 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	57 878.52 €
	Réalisé :	24 539.26 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	141 440.56 €
	Réalisé :	26 100.10 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	141 440.56 €
	Réalisé :	134 200.56 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 26 099.26 €
Fonctionnement :	108 101.46 €
Résultat global :	82 001.20 €

Délibération 9/15

N°12032019/009 : Affectation des résultats 2018 budget annexe lotissement du Camp romain

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs Commune de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif Lotissement du camp romain 2018 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.84
- un excédent reporté de :	108 101.30
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	108 100.46
- un déficit d'investissement de :	26 099.26
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	26 099.26

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018:	EXCEDENT :	108 100.46
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)		26 099.26
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		82 001.20
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT		26 099.26

Délibération 10/15

N°12032019/010 : Finances : Subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019.

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE, pour 2019, conformément au tableau, la répartition des subventions aux diverses associations, comme suit :

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE
DU 12 MARS 2019 A 19H00**

ASSOCIATIONS	Subvention 2019
ASS ATLAS DE JOSBAIG	120,00 €
ASS BIBLIOTHEQUE VALLEE DE JOSBAIG	80,00 €
ASS DU CARNAVAL DE JOSBAIG	600,00 €
ASS SECOURS CATHOLIQUE	80,00 €
ASS JOSBAIG 3EME AGE	250,00 €
COMITE DES FETES DE GERONCE	1 000,00 €
UNION SPORTIVE JOSBAIG	1 200,00 €
RESTO DU CŒUR OLORON	80,00 €
SOLEX IN GERONCE	300,00 €
RESERVE (trésorerie)	1290,00 €
TOTAL	5 000,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 11/15

N°12032019/011 : Forêt communale – Programme de travaux 44

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet présenté par l'Office National des Forêts concernant des travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements forestiers, situés en forêt communale bénéficiant du régime forestier : dégagement régénération parcelle 26 sur 1.5 ha et préparation de terrain pour la régénération naturelle (relevé de couvert) parcelle 28 sur 1.5ha (programme 44).

Projet : Le devis des travaux de l'ONF s'élève à **3 600 Euros hors-taxes** pour 3 hectares travaillés. Ils pourraient bénéficier **d'une aide du Conseil Régional et du Conseil Général de 40 % sur barème**, au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le présent projet et le plan de financement envisagé soit

- subvention du Conseil Général : 498.00 €
- subvention du Conseil Régional : 498.00 €
- autofinancement communal : 2604.00 €
- montant de TVA (10%) : 360.00 €

DECIDE de réaliser ces travaux-----

SOLLICITE les subventions correspondantes

S'ENGAGE à inscrire au BP 2019 sa part d'autofinancement soit : 2604.00 € HT et l'avance TVA de 360.00 €, soit une participation TTC de 2964.00 €

DEMANDE la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire du Syndicat Forestier des Chênaies des Vallées Basques et Béarnaises

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération 12/15

N°12032019/012 : Forêt communale – Programme de travaux 45

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet présenté par l'Office National des Forêts concernant des travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements forestiers, situés en forêt communale bénéficiant du régime forestier : dépressage parcelle 27 sur 3.5ha (programme 45).

Projet : Le devis des travaux de l'ONF s'élève à **5 950 Euros hors-taxes** pour 3.5 hectares travaillés. Ils pourraient bénéficier **d'une aide du Conseil Régional et du Conseil Général de 40 % sur barème**, au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le présent projet et le plan de financement envisagé soit

- subvention du Conseil Général : 700.00 €
- subvention du Conseil Régional : 700.00 €
- autofinancement communal : 4550.00 €
- montant de TVA (10%) : 595.00 €

DECIDE de réaliser ces travaux -----

SOLLICITE les subventions correspondantes

S'ENGAGE à inscrire au BP 2019 sa part d'autofinancement soit : 4550.00 € HT et l'avance TVA de 595.00 €, soit une participation TTC de 5145.00 €

DEMANDE la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire du Syndicat Forestier des Chênaies des Vallées Basques et Béarnaises

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération 13/15

N°12032019/013 : Délégation de signature pour le marché de construction de la nouvelle salle communale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a procédé à une consultation par voie de procédure adaptée dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle salle communale.

L'analyse des offres est en cours. Une réunion de travail sera organisée pour présenter le rapport d'analyse et les entreprises retenues. Afin de ne pas retarder le démarrage des travaux le Maire propose de délibérer dès aujourd'hui pour la délégation de signature des marchés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les marchés et les pièces qui s'y réfèrent y compris les avenants, avec les entreprises qui proposent les travaux de construction d'une nouvelle salle communale.

Délibération 14/15

N°12032019/014 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DU RETABLE ET DE SON TABLEAU

Vu la délibération du Conseil municipal de Géronce en date du 19 novembre 2018 choisissant le devis de l'atelier DUFON pour procéder à la restauration du retable classé de l'église Saint Laurent de Géronce et de son tableau,

Considérant l'autorisation de travaux délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le 16 janvier 2019,

Considérant la subvention proposée par la DRAC dans son courrier du 28 février 2019,

Considérant la demande de subvention adressé au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du règlement de soutien financier aux communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement suivant pour la restauration du retable classé de l'église Saint Laurent de Géronce et de son tableau :

Montant de l'opération : 23 100.00 € HT soit 27 720.00 € TTC

Subvention de la DRAC: 11 550.00 €

Subvention du Conseil général : 9 240.00 €

Participation de la commune (TVA comprise) : 6 930.00 €

PRECISE que l'intégralité de l'opération y compris le préfinancement de la TVA sera inscrite au budget 2019 de la commune.

Délibération 15/15

N°12032019/015 : Travaux assainissement : mise en conformité de deux branchements particuliers

Monsieur le Maire rappelle que la commune réalise des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif. Ceux-ci concernent la rue du Castéra le long de la R.D. 524.

Ces travaux estimés à 64 000 € HT peuvent bénéficier des subventions de l'agence de l'eau à hauteur de 30% si l'ensemble des branchements des particuliers dans la zone de travaux est conforme. Deux branchements privés ne sont pas conformes sur la zone de travaux concernée. Monsieur le Maire rappelle que lors de la création du réseau la Mairie avait demandé à ces particuliers de raccorder leurs gouttières sur le réseau d'assainissement collectif afin de bénéficier d'un effet « chasse d'eau ».

Des devis ont été établis pour la mise en conformité de ces deux branchements pour un total de 3 824.80 € H.T.. Ces travaux sont eux-mêmes subventionnés par l'agence de l'eau à hauteur de 50% du montant HT.

Si la commune décide de réaliser ces travaux il conviendra de signer avec les propriétaires concernés une convention d'accès sur une parcelle privée. Monsieur le Maire lit à l'assemblée un projet de convention proposé par le service voirie et réseau intercommunal de l'agence publique de gestion locale.

Considérant que la commune sera éligible aux aides de l'agence de l'eau uniquement si ces deux branchements sont mis en conformité,

Considérant que les aides de l'agence de l'eau peuvent s'élever à 30% du montant HT des travaux de réhabilitation du réseau,

Considérant que c'est la mairie qui avait demandé aux particuliers de raccorder leurs gouttières lors de la création du réseau,

Considérant le faible montant des travaux de mise en conformité,

Considérant que les travaux de mise en conformité des particuliers sont éligibles aux aides de l'agence de l'eau à hauteur de 50% du montant HT,

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré et à l'unanimité,

DECIDE au vu des circonstances que la commune prendra à sa charge la mise en conformité des deux branchements privés concernés

SOLLICITE les aides de l'agence de l'eau pour la mise en conformité de ces branchements

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'accès avec les particuliers concernés dont le modèle est joint à la présente délibération.

Plus aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 20h30
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de quinze (15) délibérations ainsi numérotées :
12032019/001 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

N°12032019/002 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

N°12032019/003 : Affectation des résultats 2018 budget commune

N°12032019/004 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2018 ASSAINISSEMENT

N°12032019/005 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

N°12032019/006 : Affectation des résultats 2018 budget annexe assainissement

N°12032019/007 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2018 LOTISSEMENT DU CAMP ROMAIN

N°12032019/008 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

N°12032019/009 : Affectation des résultats 2018 budget annexe lotissement du Camp romain

N°12032019/010 : Finances : Subventions 2019 aux associations

N°12032019/011 : Forêt communale – Programme de travaux 44

N°12032019/012 : Forêt communale – Programme de travaux 45

N°12032019/013 : Délégation de signature pour le marché de construction de la nouvelle salle communale

N°12032019/014 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DU RETABLE ET DE SON TABLEAU

N°12032019/015 : Travaux assainissement : convention d'accès sur une parcelle privée pour la réalisation de travaux communaux

Nom Prénom	Signature
ADAM Jean-Pascal	
AGRAZ Joëlle	
AMESTOY Daniel	
BORDES Didier	
CONTOU- CARRÈRE Michel	
DUFAU Frédéric	
HAGET Catherine	
LANNERETONNE Michel	
PALAS Jérôme	